

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contact : Alain Pronost, directeur financier groupe
Tél. : + 33 (0) 6 62 60 56 51

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 7 JUIN 2013

Pompey (France), le 10 juin 2013 - A l'exception du projet de transfert de cotation des titres de la Société sur NYSE Alternext Bruxelles, l'assemblée générale mixte des actionnaires de GLOBAL GRAPHICS SA (NYSE-Euronext : GLOG), qui s'est réunie le 7 juin 2013 à Bruxelles, a voté l'ensemble des résolutions qui lui étaient soumises, tant à caractère ordinaire qu'à caractère extraordinaire.

RESOLUTIONS ADOPTEES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la Société ont adopté à l'unanimité l'ensemble des résolutions à caractère ordinaire qui leur étaient soumises.

Outre l'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012, des diverses conventions conclues au cours de ce même exercice, de la proposition d'affectation du résultat social dégagé au titre de cet exercice, de dotation à la réserve pour actions propres, et de l'octroi de la somme de € 40 000 à titre de jetons de présence au conseil d'administration pour l'exercice en cours, les actionnaires ont également décidé de reconduire, pour une durée de 18 mois, l'autorisation donnée au conseil d'administration de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, aux termes duquel est possible le rachat d'un maximum d'un million d'actions de la Société à un cours maximal de € 10,00 l'action, cette autorisation mettant un terme à l'autorisation de même nature qui avait été donnée par l'AGO du 27 avril 2012.

RESOLUTIONS ADOPTEES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Comme détaillé ci-après, les actionnaires de la Société ont voté contre le projet de transfert de la cotation des titres de la Société sur NYSE Alternext Bruxelles, mais ont approuvé à l'unanimité le projet de transformation de la Société en société européenne (SE), ainsi que les modifications à apporter aux statuts de la Société découlant de ce changement de forme sociale.

Les actionnaires de la Société ont également à l'unanimité donné au conseil l'autorisation d'utiliser les délégations de compétences et/ou les autorisations qui lui ont été données par les actionnaires en période d'offre publique d'achat ou d'échange des titres de la Société, dans les limites posées par l'article L.233-33 du Code de commerce, et pour une durée de 18 mois.

Projet de transfert de la cotation des titres de la Société sur NYSE Alternext Bruxelles

A une écrasante majorité, les actionnaires de la Société, y compris la Stichting Andlinger & Co Euro-Foundation (la Stichting), qui avec 28,01% du capital, est l'actionnaire de référence de la Société, ont rejeté le projet de transfert de la cotation des titres de la Société sur NYSE Alternext Bruxelles.

Par suite, les actions de la Société restent admises aux négociations sur NYSE Euronext Bruxelles, et la direction du Groupe continuera à rendre compte chaque trimestre des l'activité et des performances du Groupe.

La représentante de la Stichting a indiqué que leur abstention ne devait aucunement être interprétée comme un vote de défiance, mais plutôt comme le résultat logique des discussions qu'ils ont eus avec un certain nombre d'actionnaires de la Société, qui leur ont fait part de leurs préoccupations quant à l'effet que pourrait avoir un tel transfert sur la liquidité de l'action Global Graphics.

Elle a en outre confirmé le soutien total de la Stichting aux autres aspects du projet de réorganisation juridique du Groupe, et notamment au projet de transfert du siège social de la France vers le Royaume-Uni.

Projet de transformation de la Société en société européenne

Les actionnaires de la Société ont approuvé à l'unanimité la transformation de la Société en société européenne (SE), ainsi que les modifications à apporter aux statuts de la Société qui découlent de ce changement de forme sociale, notamment le changement de la dénomination de la Société qui est désormais « Global Graphics SE ».

Une version à jour des statuts de la Société peut être obtenue sans frais sur demande adressée par courriel à l'adresse suivante : investor-relations@globalgraphics.com, et pourra être prochainement téléchargée de la rubrique Investisseurs du site Internet du Groupe à l'adresse suivante : www.globalgraphics.com

Les actionnaires de la Société ont également décidé de confirmer

- au conseil d'administration de la Société sous sa nouvelle forme de société européenne l'ensemble des autorisations et des délégations de compétence et de pouvoirs qui ont été conférées au conseil d'administration de la Société sous sa forme de société anonyme, que cela soit au cours de la présente assemblée (programme de rachat d'actions propres) ou au cours d'assemblées précédentes,
- la poursuite des mandats en cours des administrateurs et des commissaires aux comptes de la Société pour la durée restant à courir de leurs mandats respectifs dans les mêmes termes que précédemment à la réalisation définitive de la transformation de la Société en SE.

Autorisation d'utiliser des délégations et autorisations en période d'offre publique

Les actionnaires ont donné au conseil d'administration de la Société l'autorisation d'utiliser les délégations et autorisations consenties au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2012 en cas d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les titres de la Société, dans les limites fixées par les dispositions de l'article L.233-33 du Code de commerce.

Cette autorisation a été accordée pour une durée de 18 mois, et prive d'effet la délégation antérieure ayant le même objet accordée au conseil par l'assemblée générale du 27 avril 2012.

PRESENTATION DETAILLE DU RESULTAT DU VOTE

Une présentation détaillée du résultat du vote pour chacune des résolutions soumises au vote des actionnaires de la Société figure en annexe du présent communiqué.

INFORMATION SUR LE NOMBRE D' ACTIONS ET DE DROITS DE VOTE

Au jour de l'assemblée générale, le nombre d'actions formant le capital de la Société était de 10 289 781 actions, auxquelles étaient rattachés 10 298 500 droits de vote, du fait de l'existence de 8 719 actions portant un droit de vote double.

Le nombre de droits de vote exerçables en assemblée était de 10 139 733, compte tenu des 158 767 actions auto-détenues par la Société, qui étaient privées des droits de vote qui leur étaient attachés.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES DIRIGEANTS SOCIAUX

Le conseil d'administration de la Société qui s'est réuni au terme de l'assemblée générale mixte du 7 juin 2013 a confirmé la poursuite du mandat de président du conseil d'administration de Monsieur Johan Volckaerts et du mandat de directeur général de Monsieur Gary Fry, chacun pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur.

Merci de bien vouloir adresser toute question relative au présent communiqué de presse, soit par courriel envoyé à l'attention de Monsieur Alain Pronost, directeur financier du groupe Global Graphics, à l'adresse suivante : investor-relations@globalgraphics.com, ou par courrier envoyé à son attention au siège social.

A propos de Global Graphics

Global Graphics est un groupe leader dans le développement et la commercialisation de solutions logicielles répondant aux besoins des secteurs de l'impression numérique et de l'impression commerciale, ainsi qu'en matière de gestion de documents électroniques à usage professionnel.

Le Groupe compte parmi ses clients des grands comptes, des intégrateurs de systèmes qui figurent parmi les plus grands fabricants mondiaux de systèmes pré-presse numériques, d'imprimantes couleur grand format, de systèmes d'épreuves couleur, de copieurs et d'imprimantes pour les marchés professionnels, des grandes entreprises ou des PME, ainsi qu'une grande variété de sociétés de développement logiciel.

Calcul du quorum et détail du vote pour chacune des résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 7 juin 2013

QUORUM

Nombre d'actions formant le capital de la Société au jour de l'assemblée : 10 289 781

Nombre d'actions auto-détenues et privées de droit de vote à cette même date : 158 767

Nombre d'actions disposant d'un droit de vote au jour de l'assemblée : 10 131 014

Quorum à titre ordinaire (1/5 des actions ayant droit de vote) : 2 026 203

Quorum à titre extraordinaire (1/4 des actions ayant droit de vote) : 2 532 754

Nombre d'actionnaires présents à l'assemblée : 4

Nombre d'actions :

- présentes ou représentées : 2 893 071

- pour lesquelles le président de l'assemblée a reçu mandat : néant

- pour lesquelles un vote par correspondance a été exprimé : néant

Nombre total d'actions à retenir pour le calcul du quorum : 2 893 071, soit 28,11% des actions disposant d'un droit de vote

Nombre de droits de vote attaché à ces 2 893 071 actions : 2 893 151

DETAIL DU VOTE POUR CHACUNE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

Résolutions à caractère ordinaire

- **1^{ère} résolution : approbation des comptes annuels de l'exercice 2012**

Adoptée à l'unanimité.

- **2^{ème} résolution : approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012**

Adoptée à l'unanimité.

- **3^{ème} résolution : affectation du résultat de l'exercice 2012**

Adoptée à l'unanimité.

- **4^{ème} résolution : dotation (de € 249 194) au compte *Réserve pour actions propres***

Adoptée à l'unanimité.

- **5^{ème} résolution : approbation des conventions conclues au cours de l'exercice 2012**

Adoptée à l'unanimité des actionnaires ayant droit de vote, étant précisé que chacun des administrateurs intéressés (notamment Messieurs Alain Pronost et Johan Volckaerts, respectivement titulaires de 10 010 et 50 actions auxquelles étaient attachés 10 020 et 100 droits de vote) n'a pas pris part au vote de chaque convention le concernant.

- **6^{ème} résolution : allocation d'une somme de € 40 000 au conseil d'administration de la Société à titre de jetons de présence pour l'exercice en cours**

Adoptée à l'unanimité.

- **7^{ème} résolution : renouvellement, pour une durée de 18 mois, du programme de rachat d'actions propres, dans la limite d'un million d'actions**

Adoptée à l'unanimité.

Résolutions à caractère extraordinaire

- **8^{ème} résolution : autorisation du transfert de la cotation des titres de la Société de NYSE Euronext Bruxelles vers NYSE Alternext Bruxelles**

Rejetée par 2 893 041 voix (99,99% des voix exprimées), dont 10 020 voix contre et 2 883 021 abstentions (qui sont considérées comme des votes « contre » en droit des sociétés français), et 110 voix pour (0,01% des voix exprimées).

- 9^{ème} résolution : approbation du projet de transformation et décision de transformation de la Société en société européenne

Adoptée à l'unanimité.

- 10^{ème} résolution : approbation de la dénomination sociale de la Société sous sa nouvelle forme de société européenne

Adoptée à l'unanimité.

- 11^{ème} résolution : approbation des statuts de la Société sous sa nouvelle forme de société européenne

Adoptée à l'unanimité.

- 12^{ème} résolution : confirmation de l'ensemble des autorisations et des délégations de compétence et de pouvoirs antérieurement conférées par les actionnaires au conseil d'administration de la Société sous sa forme de société anonyme

Adoptée à l'unanimité.

- 13^{ème} résolution : confirmation de la poursuite des mandats en cours des administrateurs de la Société sous sa nouvelle forme de société européenne

Adoptée à l'unanimité.

- 14^{ème} résolution : confirmation de la poursuite des mandats en cours des commissaires aux comptes de la Société sous sa nouvelle forme de société européenne

Adoptée à l'unanimité.

- 15^{ème} résolution : autorisation donnée au conseil d'utiliser des délégations et/ou des autorisations en période d'offre publique dans le cadre de l'exception de réciprocité

Adoptée à l'unanimité

- 16^{ème} résolution : pouvoirs pour les formalités

Adoptée à l'unanimité.